

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes

A l'ouverture de la séance :

37 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène - AYDIN Michaël – BADIN Pascale - BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BORGHI Roland – BOUISSET Sandrine – CAUGNON Patrick - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LAVILLE Christophe – LIGONNET Andrée - MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent - PENOT Danièle – POLSINELLI Robert - POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – ROY Nadine - SADIN Christine – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BELIME Gaëlle donne pouvoir à POLSINELLI Robert – BERGER Alain donne pouvoir à SUCHET Noël - BLOND Priscilla donne pouvoir à MARION Cyril - DEBES Céline donne pouvoir à BORGHI Roland – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence - DURET Isabelle donne pouvoir à MARGIER Patrick - FAYET Michel donne pouvoir à PENOT Danièle – GAGET Mathieu donne pouvoir à LIGONNET Andrée – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick - LEPRETRE Aurélien donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – MAILLET Dorian donne pouvoir à CHRIQUI Vincent - ROULOT Océane donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – SALMON Jean-Noël donne pouvoir à AYDIN Mickaël – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

19 Conseillers communautaires absents : ABDERRAHIM Myriam - ALIAGA Alexandre – BACCAM Marguerite – BOCHARD Jean-Jacques – CICALA David – DESFORGES Marie-Laure - DIAS Olivier – GAGET Christine – GUETAT Christian - GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LORIOT-CARNIS Maryse – NASSISI Ludovic – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PARDAL Jean-Claude - PERRARD Damien – RENARD Isabelle – SAGIROGLU Aïcha

Secrétaire de séance : MARGIER Patrick

Pièce jointe : Dossier de séance

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21/05/2024 — *Approuvé à l'unanimité*

Projets de délibérations

**24 06 27 0210 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION 20 10 15 341
DU 15 OCTOBRE 2020**

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions des élus au sujet des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil communautaire. Puis le compte-rendu est soumis au vote.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0211 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 20 10 15 340

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions des élus au sujet des décisions que le bureau a prises depuis le dernier conseil communautaire. Puis le compte-rendu est soumis au vote.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0212 - CONVENTION FONDS DE CONCOURS 2023 PISCINE SAINT QUENTIN FALLAVIER

Pascale BADIN évoque la fermeture de la piscine Gallois et la nécessité pour les scolaires de La Verpillière de se rendre à la piscine Bellevue sur les mois de mai et juin.

La saison d'été de la piscine Bellevue s'est déroulée du 29 juin au 1er septembre 2023. Quelques aménagements ont eu lieu durant le mois d'août, durant lequel elle a été ouverte en alternance avec celle de Saint-Bonnet.

Ainsi, en réponse à cette organisation, la commune de Saint-Quentin accepte de participer aux frais de fonctionnement de la piscine pour la période estivale. Cette participation financière s'effectue dans le cadre d'un fonds de concours, qui correspond aux dépenses de fonctionnement de l'équipement évalué par la CAPI et voté par la commune, déduction faite des recettes de fonctionnement perçues par la CAPI durant la période considérée. Elle sera de 47 937,42 euros. Une convention de fonds de concours entre les parties a été rédigée et permet de définir les modalités de cet accord. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la convention de fonds de concours ainsi que le versement de ce fonds de concours par la mairie de Saint-Quentin-Fallavier à la CAPI.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0213 - MISE À JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE D'ACCÈS AU GOLF - TARIFS SCOLAIRES

Pascale BADIN rappelle que le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du golf public des Trois Vallons a été notifié à l'entreprise SAS UGOLF le 23 juillet 2023. Il est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2023, pour une durée de douze ans. L'annexe 3 du contrat approuvé par la CAPI comprenait l'ensemble des grilles tarifaires à la charge des usagers.

Toutefois, le tarif pour les scolaires des communes de la CAPI n'avait pas été mentionné. Il est donc proposé de compléter cette grille avec un montant de 42 euros par séance (1 h 30 de pratique) ou un montant de 252 euros TTC pour une session de 6 séances.

Jean PAPADOPULO déplore que la fréquentation du golf soit restée faible cette année. Il invite les élus à sensibiliser les instituteurs. Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0214 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA CAPI – PÉRIODE SEPTEMBRE 2022 A AOÛT 2023

Vincent CHRIQUI rappelle que le rapport a été transmis à la commission consultative des services publics locaux. Il répondra aux questions éventuelles des élus.

Jean PAPADOPULO invite les élus à lire le rapport, qui est très instructif. Faute de questions, ce dernier est considéré comme acté.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0215 - RÉSEAU DE TRANSPORT RUBAN - GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE 2024 – MODIFICATION DES CATÉGORIES D'AYANTS DROITS AU TITRE SÉSAME ET AJOUT DU MODE DE PAIEMENT CARTE BANCAIRE A BORD

Vincent CHRIQUI explique que la proposition d'évolution de la grille tarifaire est motivée par le fait que tous les usagers de la Mission locale, pour des raisons d'âge, ne bénéficient actuellement pas du tarif jeune.

Une modification de la grille est donc proposée, de manière à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes habitants de la collectivité qui pourront bénéficier à partir du 1er septembre 2024 d'un abonnement Sésame adulte au tarif de 17,50 € par an.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0216 - SERVICE DE COVOITURAGE PLANIFIÉ ET DE COURTE DISTANCE

Vincent CHRIQUI dit que la nouvelle délégation de service public prévoyait l'intégration d'une solution de covoiturage et que celle-ci restait néanmoins à déterminer.

La CAPI a choisi l'opérateur Karos, qui est déjà actif sur certaines intercommunalités voisines. Le dispositif proposé par Karos, évolutif, apportera de la souplesse dans la mise en relation des personnes qui font le choix du covoiturage, qui ne seront plus contraintes de ne fréquenter que l'actuelle ligne régulière. Un système d'incitation sera mis en place, avec versement d'une somme d'un peu plus de 2 euros

pour le conducteur et baisse des tarifs pour les passagers.

Le coût du dispositif, beaucoup plus modeste que celui d'un réseau de transport public, est intéressant pour la collectivité. Le budget est de l'ordre de 30 000 euros pour trois ans. Cette solution de covoiturage permettra de compléter l'offre globale de mobilité sur le territoire et de laisser à chacun le libre choix de son mode de transport.

Jean PAPADOPULO ajoute que ce système contribue à tisser un lien entre les intercommunalités.

Vincent CHRQUI confirme que le choix du dispositif est motivé par le fait que des intercommunalités voisines y ont déjà recours. Ainsi, la CAPI disposera d'un service capable de dépasser ses frontières. Ce service sera mis en place en fin d'année 2024. Une date exacte sera communiquée à la rentrée.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0217 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAPI POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'OFPI (OBSERVATOIRE FONCIER PARTENARIAL DE L'ISÈRE) POUR L'ANNÉE 2024

Cyril MARION explique que l'Observatoire a pour missions d'organiser des marchés fonciers, en lien direct avec l'habitat, la culture et le champ économique. Son rôle est d'accompagner les collectivités, avec une restitution annuelle qui a eu lieu au mois de janvier. Il est proposé à la CAPI de participer au fonctionnement de l'observatoire à hauteur de 5 000 euros par an, ce qui est inscrit au budget.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0218 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2024 AVEC LE CONSEIL HABITAT JEUNES NORD-ISÈRE (CHJ) PORTE PAR LE PÔLE HABITAT INSERTION JEUNES DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE DE L'ISÈRE

Cyril MARION rappelle que le CHJ a été mis en place en 2005, avec pour mission l'accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans dans l'accès durable à un logement locatif autonome – mission qui constitue un des axes forts du PLH3. Actuellement, deux modalités d'accompagnement sont proposées : entretiens individuels ou ateliers collectifs. En 2023, 160 jeunes de la CAPI ont été reçus dont 60 % d'entre eux sont originaires du territoire. Il est proposé de participer à hauteur de la subvention prévue au budget, soit 10 000 euros.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0219 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE L'EPAGE DE LA BOURBRE ET LA CAPI - TRAVAUX DE RENATURATION DE LA BOURBRE

L'EPAGE de la Bourbre ayant un intérêt à réaliser des travaux de méandrage sur un niveau d'ambition R3 (méandres de taille plus importante) plutôt que R2 (méandres de taille moyenne), ce dernier a proposé à la CAPI une offre de concours permettant la prise en charge de cette ambition sur la partie qui incombait à cette dernière (mesure compensatoire : 1,5 km de linéaire en R2).

Or, il s'avère que ce montant doit être modifié pour que le montant de l'offre de concours versé par l'EPAGE corresponde exactement au coût des travaux imputables à l'augmentation de niveau d'ambition (de « R2 » à « R3 ») sur la partie sous maîtrise d'ouvrage CAPI, soit 1,5 km sur le tronçon T2.

Jean PAPADOPULO précise que le montant de la somme restituée par l'EPAGE est de 24 000 euros.

Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0220 - MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE 2025-2029 - ATTRIBUTION DU LOT 1 (SECTEUR EST) ET DU LOT 2 (SECTEUR OUEST)

Les deux accords-cadres à bons de commande actuel relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre permettant de réaliser des travaux en eau et en assainissement, arriveront à leur terme en février 2025. Il y a lieu de lancer une nouvelle consultation avec un allotissement par secteurs géographiques.

La procédure proposée est l'appel d'offres ouvert en vue de passer un nouvel accord-cadre à bons de commande avec deux lots

géographiques. Les montants maximums annuel pour chacun des lots, pour toutes les périodes sont de 370 000 € HT.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0221 - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PROTOCOLE AUX FINS D'ARRÊTER DÉFINITIVEMENT LE SOLDE DE LA SURTAXE DEVANT ÊTRE REVERSÉ PAR LA SEMIDAO A LA CAPI AU TITRE DE LA PART COMMUNAUTAIRE

Jean PAPADOPULO rappelle que la surtaxe perçue par la SEMIDAO dans le cadre de l'abonnement est reversée à la collectivité ((part communautaire). La société SEMIDAO a mandaté le cabinet d'expertise comptable SEMAPHORES, pour la réalisation d'un audit des reversements de la part communautaire encaissée par la SEMIDAO. Il est proposé d'arrêter à 953 854,42 euros HT soit 1 049 239,87 euros TTC le solde de la surtaxe encaissée par la SEMIDAO et devant lui être reversée dans le cadre du contrat de concession relatif à la gestion du service public de l'assainissement collectif, pour le contrat précédent (de mai 2010 à avril 2018) et la période comprise entre le 1er mai 2018 et le 31 décembre 2020 au titre du contrat actuel.

Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0222 - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - PROTOCOLE AUX FINS D'ARRÊTER DÉFINITIVEMENT LE SOLDE DE LA SURTAXE DEVANT ÊTRE REVERSÉ PAR LA SEMIDAO A LA CAPI AU TITRE DE LA PART COMMUNAUTAIRE

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

La Communauté d'agglomération Porte de l'Isère a confié à SEMIDAO la gestion de l'eau potable via deux contrats. SEMIDAO perçoit une surtaxe, "Part Communautaire", reversée à la CAPI. Un audit a révélé des erreurs dans les reversements pour le contrat de DSP eau potable : sous-dimensionnement des bordereaux de reversement de 110 359,85 euros HT (2018-2020) et surdimensionnement des montants reversés dans le cadre du contrat antérieur de -382 922,84 euros HT (contrat antérieur). Un protocole a été conclu pour solder le reversement de -272 562,99 euros HT, accepté par les deux parties.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0223 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il est proposé la mise à jour du tableau des emplois.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0224 - TRANSFERT DE PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE LA VERPILLIÈRE

Anne CHAUMONT-PUILLET rappelle que le 28 septembre 2023, l'école de La Verpillière a été labellisée d'intérêt communautaire. La fusion avec le Conservatoire Hector Berlioz est en cours. Dans ce cadre, 11 emplois permanents doivent être transférés ; les salariés deviendront des agents CAPI de plein droit et chacun fera l'objet d'un arrêté individuel. Ces agents ont tous fait le choix de conserver leur régime indemnitaire actuel (lorsqu'ils étaient à La Verpillière) ainsi que le versement de leur prime annuelle.

La masse salariale a été évaluée à un peu plus de 321 000 euros. Les charges liées à ces transferts seront imputées sur les attributions de compensation, qui sont en cours d'évaluation. Il est demandé d'approuver le transfert de plein droit du personnel, les modalités de transfert et les créations de postes.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0225 - ACQUISITION DU FONCIER SUPPORT DE LA NOUVELLE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE D'ACCÈS À LA PISCINE INTERCOMMUNALE ALICE MILLIAT (BOURGOIN-JALLIEU)

Il est proposé d'approuver la rétrocession foncière par la commune de Bourgoin-Jallieu des parcelles concernées, support de la voirie intercommunale d'accès à la piscine Alice Milliat, situées à Bourgoin-Jallieu, à l'euro.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

**24 06 27 0226 - ACQUISITION À TITRE GRATUIT DU FONCIER SUPPORT DU NOUVEAU CONSERVATOIRE
INTERCOMMUNAL - BOURGOIN-JALLIEU**

Il est proposé d'approuver l'acquisition amiable à un euro d'une partie des parcelles AW 459 et AW 501 appartenant à la commune de Bourgoin-Jallieu et correspondant à l'emprise du conservatoire et de ses abords, construits par la CAPI.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

Les délibérations suivantes consistent à approuver la concordance de la totalité des écritures enregistrées dans les Comptes de Gestion dressés par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu avec celles enregistrées dans les Comptes Administratif 2023.

24 06 27 0227 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget PRINCIPAL de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0228 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe EAU de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0229 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe ASSAINISSEMENT de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0230 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe SPANC de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0231 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe TRANSPORT de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0232 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE CULTURE THÉÂTRE DU VELLEIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe CULTURE THEATRE DU VELLEIN de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0233 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE GOLF

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe GOLF de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0234 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE (PCD)

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget annexe PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0235 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Jean-Pierre GIRARD explique que les dépenses s'élèvent à 106 563 000 euros et les recettes s'élèvent à 122 000 000 euros. Le résultat de fonctionnement est de 25 800 000 euros au 31/12/2023.

Il propose de s'attarder sur les chiffres qui comparent le BP et le compte administratif et qui indique également le taux de réalisation qui est à 97%.

Le budget a été très bien été construit et les services l'ont très bien exécuté. Un des objectifs consiste à avoir des budgets et des comptes administratifs soient les plus justes ce qui permet une prospective budgétaire et financière bien basée et donc gestion de la masse financière plus facile. Il convient de poursuivre ainsi sur l'année 2024. En effet, en 2024 il n'y aura très peu voire pas de budgets supplémentaires.

Le résultat d'exercice montre donc un excédent reporté. Entre 2023 et 2022, l'origine des dépenses et des recettes est relativement stable.

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement des travaux du conservatoire. Le résultat observé en matière d'investissement est donc satisfaisant. La dette, qui s'élève à environ 172 millions, est toujours en phase de décroissance, grâce au bon respect des lignes budgétaires.

En 2014, la CAPI n'avait pas de capacité de désendettement, ce qui avait provoqué la refonte immédiate du premier budget. À ce jour, la CAPI est à quatre années de désendettement, ce qui est très satisfaisant – d'autant plus que dans l'intervalle, la dette a été réduite et des équipements importants (piscine et conservatoire) ont été financés.

En 2023, contre toute attente, la règle prudentielle qui consiste à ne pas emprunter davantage que la part de capital remboursée par la CAPI a bel et bien été respectée. Et l'excédent disponible au terme de l'exercice 2023 est intéressant. Néanmoins, aucune ouverture de budget supplémentaire n'est prévue, pour sécuriser les dépenses futures.

Ainsi, la CAPI s'inscrit dans un cercle vertueux qu'il convient de maintenir, en n'oubliant pas que par le passé, la collectivité a connu des périodes d'instabilité.

Il faut enfin garder en tête que les relations avec l'État sont incertaines : une nouvelle contractualisation est évoquée, ce qui risque d'amener une contrainte budgétaire supplémentaire sur les frais de fonctionnement.

En somme, la situation financière permet d'envisager le futur avec sérénité et de porter les projets envisagés dans le cadre de la PPI. Sagesse et prudence sont néanmoins souhaitées pour 2024. La lettre de cadrage pour le budget 2025 sera envoyée dans les services très rapidement.

Aucune difficulté n'est notée sur les budgets annexes. Certains emprunts d'équilibres ont pu être gommés.

Jean PAPADOPULO sort de la salle.

Jean-Pierre GIRARD s'enquiert des questions au sein de l'assemblée et propose de voter les comptes administratifs.

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0236 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'EAU ainsi que les résultats de l'exercice conformément au compte administratif 2023 du budget annexe de l'Eau.

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	2 434 566,55 €	3 851 618,26 €	1 417 051,71 €
Résultat antérieur cumulé reporté			2 576 281,48 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à affecter			3 993 333,19 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	3 528 006,32 €	2 823 801,91 €	- 704 204,41 €
Résultat antérieur cumulé reporté			201 645,28 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			- 502 559,13 €

Restes à réaliser	1 185 657,64 €	0 €	- 1 185 657,64 €
Besoin d'Investissement à couvrir			- 1 688 216,77 €

Les travaux de l'année 2023 se sont principalement concentrés sur :

- la mise en séparatif des réseaux humides et la reprise du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) à Bourgoin-Jallieu suite à une importante fuite d'eau ayant entraînée une inondation de la rue et de certains sous-sols de magasin,
- la mise en séparatif des réseaux humides et le renouvellement d'une partie du linéaire du réseau d'eau potable à Nivolos-Vermelle, mais aussi à Saint-Alban de Roche,
- le renouvellement d'une partie du linéaire du réseau d'eau potable sur la commune de Vaulx-Milieu.

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0237 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'ASSAINISSEMENT ainsi que les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe de l'Assainissement conformément au compte administratif 2023.

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	4 988 237,54 €	8 660 971,33 €	3 672 733,79 €
Résultat antérieur cumulé reporté			6 179 440,31 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à affecter			9 852 174,10 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	7 850 897,58 €	4 207 428,46 €	- 3 643 469,12 €
Résultat antérieur cumulé reporté			- 330 338,89 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			- 3 973 808,01 €

Restes à réaliser	1 826 110,60 €	119 290,00 €	- 1 706 820,60 €
Besoin d'Investissement à couvrir			- 5 680 628,61 €

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0238 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe SPANC ainsi que les résultats de l'exercice conformément au compte administratif.

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	27 961,82 €	27 890,00 €	- 71,82 €
Résultat antérieur cumulé reporté			0,34 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à reporter			- 71,48 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	0 €	0 €	0 €
Résultat antérieur cumulé reporté			13 510,00 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			13 510,00 €

Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Besoin d'Investissement à couvrir			0 €

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0239 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe TRANSPORT ainsi que les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe du Transport, tels que recensés au sein du compte administratif.

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	14 364 857,57 €	15 389 418,60 €	1 024 561,03 €
Résultat antérieur cumulé reporté			3 660 763,92 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à affecter			4 685 324,95 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	3 608 529,70 €	3 755 012,65 €	146 482,95 €
Résultat antérieur cumulé reporté			1 047 099,06 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			1 193 582,01 €

Restes à réaliser	1 236 487,56 €	102 798,00 €	- 1 133 689,56 €
-------------------	----------------	--------------	------------------

Besoin d'Investissement à couvrir	0 €
--	------------

L'année 2023 est marquée par des actions sur les 2 volets de la mobilité :

En termes de transports en commun :

- L'acquisition d'un bus Mild-Hybride (électrique et diesel) dans le cadre de la stratégie de mix énergétique pour le renouvellement du parc RUBAN,
- La mise en accessibilité du double arrêt de bus sur La Verpillière dans le cadre de la refonte du réseau, pour permettre d'avoir un aménagement de qualité sur l'arrêt de bus ARTOIS qui est un arrêt de correspondance important entre les lignes régulières du réseau RUBAN et le service Flexibus qui dessert la zone de Chesnes,
- La mise en accessibilités de 2 arrêts à Villefontaine, et de l'arrêt du Lycée Delorme à Isle d'Abeau en lien avec les travaux de voirie réalisés dans le cadre de la création d'un internat à proximité immédiate du Lycée,
- La création d'un arrêt de régulation sur la commune d'Isle d'Abeau, dans le cadre de la refonte du réseau, pour permettre d'avoir une zone de terminus et de régulation sur l'esplanade Fontbonnière devant la piscine.

En termes de mobilité douce :

- La Création d'une voie verte Rue du Lac Nivolas-Vermelle,
- L'aménagement cyclable à Bourgoin-Jallieu correspondant au 1er tronçon de la liaison cyclable entre Bourgoin-Jallieu et Saint-Savin

Le prolongement de la voie verte de la Bourbre sur Bourgoin-Jallieu avec aménagement d'un mur de soutènement du talus AREA (A43).

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0240 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Culture du Théâtre du Vellein ainsi que les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe Culture du Théâtre du Vellein.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	2 098 095,14 €	2 245 920,10 €	147 824,96 €
Résultat antérieur cumulé reporté			0 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2023 à affecter			147 824,96 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	155 018,32 €	150 975,09 €	- 4 043,23 €
Résultat antérieur cumulé reporté			- 86 564,49 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			- 90 607,72 €

Restes à réaliser	8 646,00 €	0 €	- 8 646,00 €
Besoin d'Investissement à couvrir			- 99 253,72€

En matière d'investissement, le théâtre du Vellein a dû faire face au besoin de remplacement des 3 moteurs des gradins, au renouvellement de frises et pendrillons (rideaux de scène), à l'achat d'un terminal de paiement CB et de matériels scéniques (son et lumières).

Pour son bon fonctionnement courant, ce budget annexe bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0241 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE GOLF

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe GOLF ainsi que les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe GOLF.

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	274 940,67 €	351 736,47 €	76 795,80 €
Résultat antérieur cumulé reporté			149 069,65 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à affecter			225 890,45 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	12 802,00 €	42 796,66 €	29 994,66 €
Résultat antérieur cumulé reporté			11 308,30 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			41 302,96 €

Restes à réaliser	23 075,46 €	0 €	- 23 075,46 €
Besoin d'Investissement à couvrir			0 €

L'année 2023 a été marquée par le passage en DSP (Délégation de Service Public) au 1er septembre 2023 et sa contractualisation avec le délégataire UGolf, ainsi que des travaux de mise en conformité es locaux en termes d'accessibilité.

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

24 06 27 0242 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE (PCD)

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE (PCD) ainsi que les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE (PCD).

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	174 642,67 €	175 675,63 €	1 032,96 €
Résultat antérieur cumulé reporté			246,97 €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 à affecter			1 279,93 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2023	259 929,04 €	117 019,00 €	- 142 910,04 €
Résultat antérieur cumulé reporté			333 630,90 €
Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2023 à reporter			190 720,86 €

L'année 2023 s'est concentrée autour du projet de cession de la plateforme de construction durable.

Approuvé à l'unanimité – 2 abstentions

Jean PAPADOPULO réintègre la salle et se félicite de l'amélioration de la situation financière au fil des années, malgré les circonstances extérieures. Il s'agit là du résultat d'un travail soutenu et rigoureux, qui a contribué à l'amélioration d'une situation délicate. Cela permet à la CAPI de se développer et de financer des dossiers tels que la mobilité, l'habitat, le PLIE, la politique de la ville ou d'autres encore. Ces résultats témoignent de l'engagement envers les habitants du territoire. Le Président tient à remercier Jean-Pierre GIRARD et les services pour leur travail de présentation.

24 06 27 0243 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Jean-Pierre GIRARD explique que les résultats présentent des excédents, qui servent, d'une part, à annuler les emprunts d'équilibre fixés au moment du vote du budget primitif et, d'autre part, à constituer des réserves d'autofinancement. Cette gestion raisonnée permet de réaliser des économies de frais financiers puisqu'on se désendette. En 2024, l'emprunt s'élèvera au maximum à 2 millions d'euros, pendant que la part du capital remboursé s'élèvera à environ 11 millions d'euros. L'argent ainsi économisé devient totalement disponible dans les délégations et permet de financer les projets de services et les investissements, sans dépense inutile.

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024 du budget principal, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	8 751 213,69 €
D001 – Solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement	17 904 056,04 €
Rappel total Reports excédentaires – Restes à réaliser	821 161,56 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	17 082 894,48 €

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0244 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024 de l'Eau, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe de l'Eau affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	2 305 116,42 €
D001 – Solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement	502 559,13 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	-1 185 657,64 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	1 688 216,77 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0245 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement, affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	4 171 545,49 €
D001 – Solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement	3 973 808,01 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	-1 706 820,60 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	5 680 628,61 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0246 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe du SPANC affectés comme indiqué ci-après :

D002 – Résultat déficitaire de fonctionnement reporté	71,48 €
R001 – Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement	13 510,00 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	0 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0247 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe du Transport affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	4 685 324,95 €
R001 – Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement	1 193 582,01 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	- 1 133 689,56 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0248 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE THÉÂTRE

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe du Théâtre du Vellein, des résultats définitifs de son Compte Administratif 2023 affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	48 571,24 €
D001 – Solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement	90 607,72 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	- 8 646,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	99 253,72 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0249 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE GOLF

Il est proposé d'approuver la reprise effectuée par anticipation au Budget Primitif 2024, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe du Golf affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	225 890,96 €
R001 – Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement	41 302,96 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	- 23 075,46 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0250 - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 DU BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE (PCD)

Il est proposé d'approuver la reprise au Budget Supplémentaire 2024 du budget annexe PCD, des résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Plateforme de Construction Durable affectés comme indiqué ci-après :

R002 – Résultat excédentaire de fonctionnement reporté	1 279,93 €
R001 – Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement	190 720,86 €
Rappel total Reports – Restes à réaliser	0 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0251 - NOUVELLE CONVENTION TYPE DE PARTAGE DE FISCALITÉ DES ZAE

Il est également nécessaire de délibérer sur le partage de la fiscalité sur les zones d'activité. Toutes les propositions de délibérations seront transmises aux Conseils municipaux, avec les sommes concernées. Les élus seront invités à les voter au sein des communes. Il s'agit là du résultat du pacte fiscal et financier défini en concertation, avec l'intégration, dans le cadre de la loi NOTRe, des différentes étapes d'aménagement des nouvelles zones d'activité.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0252 - MODIFICATION DES AP/CP DANS LE CADRE DU BS 2024

Jean-Pierre GIRARD explique qu'à cette époque, comme à l'accoutumée, les autorisations de programme et les crédits de paiement sont actualisés avec le calendrier suivant l'avancement de la PPI. Il est donc proposé d'approuver la modification des autorisations de programmes suivantes, et la prise en compte les modifications des crédits de paiement 2024 reportés au budget supplémentaire 2024 du budget principal :

Budget Principal	APRPOT001 Mise aux normes Poteaux Incendie		
Chapitre d'opération /Nature	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
20170313	2017	4 040,64	4 040,64
	2018	38 331,00	38 331,00
	2019	6 060,96	6 060,96

	2020	0,00	0,00
	2021	15 379,80	15 379,80
	2022	9 972,00	9 972,00
21568	2023	59 925,68	59 925,68
	2024	0,00	57 400,00
	2025	15 000,00	15 000,00
	2026	15 000,00	15 000,00
	TOTAL AP	163 710,08	221 110,08 Modification Programme

Budget Principal	APRAMFO001 Fonderies de l'Isère		
Chapitre d'opération / Nature 201703014	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	324 000,00	324 000,00
	2018	0,00	0,00
	2019	0,00	0,00
	2020	0,00	0,00
	2021	0,00	0,00
	2022	0,00	0,00
	2023	0,00	0,00
2115	2024	638 000,00	0,00
	2025	199 000,00	0,00
	TOTAL AP	1 161 000,00	324 000,00 Opération à clôturer

Budget Principal	APRPOVI006 ANRU St Bonnet axe Léon Blum – Jean Jaurès		
Chapitre d'opération / Nature 20170310	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	775 000,00	775 000,00
	2018	0,00	0,00
	2019	308 750,00	308 750,00
	2020	265 826,00	265 826,00
	2021	2 009 788,51	2 009 788,51
	2022	2 000 000,00	2 000 000,00
	2023	1 500 000,00	1 500 000,00
238	2024	1 000 000,00	1 000 425,00
	2025	0,00	0,00
	TOTAL AP	7 859 364,51	7 859 789,51 Opération à clôturer

Budget Principal	APRCULT002 Nouveau Conservatoire		
Chapitre d'opération / Nature 20170301	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	31 172,21	31 172,21
	2018	199 984,54	199 984,54
	2019	1 200 000,00	1 200 000,00
	2020	600 000,00	600 000,00
	2021	1 040 000,00	1 040 000,00
	2022	4 000 000,00	4 000 000,00
	2023	11 000 000,00	11 000 000,00
238 / 21848 / 21838 / 2188 / 21538	2024	5 450 000,00	5 997 927,20

	2025	553 483,29	553 483,29
	TOTAL AP	24 074 640,04	24 622 567,24 Modification Programme

Budget Principal	APROMB001 Ombrières Photovoltaïques		
Chapitre d'opération / Nature 20240301	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
2312	2024	200 000,00	100 000,00
	2025	300 000,00	400 000,00
	2026	0,00	0,00
	TOTAL AP	500 000,00	500 000,00

Budget Principal	APRESS003 Schéma Directeur Informatique		
Chapitre d'opération / Nature 20170305	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	128 643,45	128 643,45
	2018	683 789,78	683 789,78
	2019	575 120,63	575 120,63
	2020	1 198 649,63	1 198 649,63
	2021	671 340,88	671 340,88
	2022	687 754,31	687 754,31
	2023	710 810,58	710 810,58
2051 / 21533 / 21838 / 2185	2024	705 000,00	708 207,84
	2025	1 625 200,00	1 625 200,00
	2026	820 000,00	820 000,00
	TOTAL AP	7 806 309,26	7 809 517,71 Modification Programme

2051 : 447 925€
21533 : 11 921,84€
21838 : 228 318€
2185 : 20 043€
Total : 705 000€

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0253 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des crédits budgétaires en cours d'année, de la révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement votés.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget apparait ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 8 878 918,69 €
Recettes : 8 878 918,69 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 24 987 526,02 €
Recettes : 24 987 526,02 €

Jean-Pierre GIRARD précise qu'un emprunt de 6,4 millions d'euros avait été voté au budget primitif ; cet emprunt est réduit à 2 millions d'euros grâce à l'excédent.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0254 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE EAU

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement entre chapitres en cours d'année, notamment pour faire face à une prévision de besoin d'achat d'eau en cas de résultats d'analyses faisant état de détection substances perfluoroalkylées (PFAS), ainsi qu'une réduction de la masse salariale initialement globalisée en BP 2024 du budget Eau alors qu'une partie concernait le budget assainissement.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget annexe apparait ci-après :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 2 305 116,42 €

Recettes : 2 305 116,42 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 688 216,77 €

Recettes : 1 688 216,77 €

Jean-Pierre GIRARD précise que, dans le budget supplémentaire, la part de disponibilité permet de compenser les 2,3 millions d'euros qui avaient été empruntés.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0255 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des prévisions budgétaires en cours d'année, notamment une régularisation de prévision de masse salariale (globalisé lors du BP sur budget annexe de l'eau), la réduction du projet d'emprunt initial devenu non indispensable au regard de l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget annexe apparait ci-après :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 4 171 545,49 €

Recettes : 4 171 545,49 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 5 799 918,61 €

Recettes : 5 799 918,61 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0256 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des recettes d'exploitation compte-tenu de la reprise d'activité des contrôles d'installations d'assainissement non-collectif et de leur facturation, permettant ainsi de compenser le résultat cumulé d'exploitation déficitaire.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget annexe apparait ci-après :

Section d'Exploitation :

Dépenses : 71,48 €

Recettes : 71,48 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 13 510 €

Recettes : 13 510 €

Jean-Pierre GIRARD indique qu'ici aussi, le réajustement vient compenser le résultat cumulé d'exploitation déficitaire, à hauteur de 71,48 euros.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0257 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des crédits budgétaires en cours d'année avec la prévision d'acquisition de 2 bus supplémentaires, le développement du schéma directeur vélo, ainsi que les recettes de subvention correspondantes.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget annexe apparait ci-après :

Section d'Exploitation :
Dépenses : 4 773 324,95 €
Recettes : 4 773 324,95 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 2 681 487,56 €
Recettes : 2 681 487,56 €

Jean-Pierre GIRARD explique que le réajustement du budget permet également de ne pas avoir d'emprunt. Il précise que l'utilisation des budgets en matière de transport est très vertueuse.

Des investissements complémentaires sont réalisés sans emprunts sur les modes doux. Par conséquent, il s'agit là d'une bonne utilisation de cette disponibilité au service des habitants.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0258 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE THÉÂTRE

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des crédits budgétaires d'investissement notamment pour permettre le lancement de travaux de rénovation de l'éclairage du théâtre dans le cadre du plan lumière et bénéficiaire du fonds vert.

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget apparait ci-après :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 172 271,24 €
Recettes : 172 271,24 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 159 253,72 €
Recettes : 159 253,72 €

Jean-Pierre GIRARD explique par ailleurs que les éclairages du Théâtre du Vellein ont été remplacés par des LED. Il s'agit d'un investissement d'opportunité puisque 65 % du coût est financé par subvention.

Le réajustement du budget permet également de financer les études avant le lancement des travaux de rénovation de l'éclairage.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0259 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DU BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE (PCD)

Il a été nécessaire de procéder à un réajustement des crédits budgétaires en cours d'année pour faire face à la facturation de la clôture du contrat de fourniture d'énergie du bâtiment, et à prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, en précisant que ce budget ne comporte pas de restes à réaliser (RAR).

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2024 de ce budget annexe apparait ci-après :

Section d'Exploitation :
Dépenses : 1 279,93 €
Recettes : 1 279,93 €
Section d'Investissement :
Dépenses : 190 720,86 €
Recettes : 190 720,86 €

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0260 - ORIENTATIONS PARTAGÉES CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOISIRS MARCHANDS

Jean PAPADOPULO rappelle que la CAPI dispose de la compétence tourisme (depuis le 1er janvier 2017) et de la compétence économique. À la jonction des deux se situent les loisirs marchands, ce qui justifie qu'ait été mené un travail de formalisation des orientations dans le développement des loisirs. Cela concerne les activités de pleine nature, le patrimoine, le tourisme commercial – le village de marques – et le tourisme d'affaires. Ont ainsi été établis un schéma de développement commercial, une stratégie d'accueil des entreprises sur la

collectivité et un schéma de développement pour l'hébergement touristique – qui avait fait l'objet d'une mise à jour. Cette démarche en faveur des loisirs marchands a été menée en concertation avec les acteurs du secteur et les communes concernées.

Il est demandé d'approuver l'état des lieux de l'offre existante, entre *indoor* et *outdoor*. L'analyse porte sur le recensement des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités. Des orientations ont été définies, pour permettre de répartir de manière harmonieuse l'ensemble de ce qui pourrait être proposé, pour éviter la concurrence entre les différentes activités de tourisme. La demande dans ces secteurs est en effet de plus en plus forte (l'exemple du padel est frappant).

Puis le Président s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0261 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS LIQUIDES EN VRAC (LOT 1) ET PAR CARTES ACCRÉDITIVES (LOT 2) POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE- ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE – 2025-2029 LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET ÉCLAIRAGE

Jean-Jacques BOCHARD explique que l'accord-cadre actuel arrive à échéance au 31 décembre 2024. Il est proposé de le renouveler sur les mêmes bases (un an renouvelable trois fois), pour un montant de 280 000 euros HT pour le lot 1 en ce qui concerne la fourniture et la livraison de carburants et de 30 000 euros HT en ce qui concerne la carte accréditive de carburant et les prestations annexes de lavage.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0262 - COMMUNE D'ÉCLOUSE-BADINIÈRES – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIÈRE DE VOIRIE – ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNÉE 2024

Dominique BERGER indique que le montant des travaux est estimé à 65 308 euros. Le fonds de concours apporté par la commune est estimé à 25 788,91 euros.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0263 - COMMUNE DE NIVOLAS-VERMELLE – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIÈRE DE VOIRIE –ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNÉE 2024

Dominique BERGER explique que les travaux concernent un aménagement de sécurité sur la rue des Platières et un aménagement mode doux rue du Lac, pour un montant total de 8 690,19 euros. Le montant des travaux s'explique par le fait qu'ils sont inscrits dans le schéma directeur vélo, sur lequel la commune n'a qu'une faible participation.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0264 - COMMUNE DE SAINT-SAVIN – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIÈRE DE VOIRIE – ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNÉE 2024

Dominique BERGER indique qu'il s'agit de travaux de sécurisation du carrefour entre route de la Croix, route de Pré Maria et chemin du Moulin-Vieux, pour un montant total de 44 685,04 euros, avec un fonds de concours de la commune qui s'élève à 4 059,42 euros.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0265 - MISE EN PLACE DE CONVENTIONS DE VERSEMENT D'AIDES « DE MINIMIS POUR LA PROTECTION DES EAUX DES CAPTAGES D'EAU PAR LE MAINTIEN EN PRAIRIE ET /OU LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES » BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET INNOVATIONS CONSTRUCTIVES

Jean PAPADOPULO précise que les Minimis sont une procédure, mise en place par l'État, qui permet aux collectivités d'aider le monde agricole dans des secteurs essentiels, tels que la pollution des sols et, donc, la modification des pratiques agroenvironnementales dans les périmètres définis autour des zones de captage. Sur le territoire de la CAPI, les dépenses déjà consenties à ce sujet sont importantes, mais quelques parcelles échappent encore aux mesures PSE. Il serait souhaitable de les intégrer au dispositif, compte tenu de leur proximité avec les zones de captage. Il est proposé d'accorder une subvention aux agriculteurs visés par la délibération.

Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0266 - TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE SAINT BONNET À VILFONTAINE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE GESTION DES RISQUES

Daniel GAUDE précise que le montant total des travaux est de 291 376,59 euros, avec une demande de financement auprès du Département de 116 550 euros et un autofinancement de CAPI de 174 826,59 euros. Les travaux démarreront dès que possible ; les entreprises sont prêtes à commencer dès juillet.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0267 - APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 4ÈME ÉCHÉANCE (PPBE 4) 2024-2029

Daniel WAJDA rappelle qu'une consultation publique a eu lieu entre le 18 mars et le 18 mai 2024. Deux versions ont été établies, une dématérialisée et une au format papier. Le comité de gestion de suivi d'évaluation de la gestion du bruit s'est réuni vendredi ; la CAPI est la seule intercommunalité à y avoir rendu ses travaux. Un bureau d'étude prendra en charge ce dossier à partir de l'automne. Il convient de préciser que le calcul du bruit se fait selon une échelle logarithmique et non pas linéaire. Cela signifie qu'il n'est pas soumis à une stricte proportionnalité.

Les voiries concernées sont bien des voiries communautaires, contrairement à ce qui est indiqué sur le document. L'autoroute n'est donc pas concernée.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0268 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE 2024 ENTRE LA CAPI ET L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE

Patrick MARGIER précise que l'Agence d'Urbanisme dispose de diverses compétences, qu'elle met à disposition de la CAPI pour consolider l'assise territoriale et poursuivre la démarche d'innovation sur le territoire.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0269 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATÉGIE FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU, LA CAPI ET L'EPORA (38D050)

Patrick MARGIER explique que le projet de territoire 2020-2026 prévoit de :

- maintenir un lien fort avec les communes ;
- nouer des coopérations avec l'État, les régions et les départements ;
- améliorer les relations entre les acteurs publics et privés ;
- définir les orientations numéro 1, 2 et 3 ;
- maîtriser et cibler le développement du parc existant.

L'ensemble des dispositions sont mentionnées dans la délibération.

Jean PAPADOPULO rappelle que la CAPI a signé un schéma très général de convention avec EPORA. Chaque commune a, dans ce cadre, tout loisir d'aller plus loin en fonction de ses besoins.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0270 - CONVENTION RELATIVE À LA RELOCALISATION DE LA DÉCHÈTERIE DU SYNDICAT MIXTE NORD-DAUPHINE IMPLANTÉE À SATOLAS-ET-BONCE

Denis GIRAUD rappelle que la CAPI a transféré les compétences de collecte et de traitement des ordures ménagères au SMND. À ce titre, le syndicat exploite la déchèterie située dans le périmètre du site exploité par la société Suez. La convention nécessite l'approbation de chacune des quatre parties concernées. La société Suez souhaite étendre les cellules d'enfouissement sur le terrain actuellement occupé par la déchèterie. Le SMND s'est donc mis en quête d'un terrain capable d'accueillir une nouvelle déchèterie. L'objet de la présente convention est de fixer les conditions d'arrêt et de délai de cessation d'activité de l'actuelle déchèterie. Un montant de compensation de 1 235 000 euros sera versé par Suez au SMND.

Jean PAPADOPULO s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0271 - PRINCIPES DE FIDÉLISATION SAISON 2024/2025 ET TARIFS APPLICABLES POUR LA PROGRAMMATION LE VELLEIN, SCÈNES DE LA CAPI

Jean PAPADOPULO rappelle l'existence d'une carte d'accès nominative au Théâtre du Vellein. En fonction du nombre de spectacles, une gratuité peut être proposée. Un tableau récapitule l'ensemble des tarifs proposés à la population en fonction des tranches d'âge et des situations. L'objectif est de sensibiliser et d'attirer le plus grand nombre possible de spectateurs.

Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

24 06 27 0272 - TARIFS D'INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS STAGES DE MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES ET BAROQUES

Jean PAPADOPULO explique que la délibération vise le réajustement des prix entre les deux départements du conservatoire.

Puis il s'enquiert des questions, des oppositions et des abstentions au sein de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h45 .

Patrick MARGIER

Secrétaire de séance



Jean PAPADOPULO

Président de la CAPI

